

Conseil municipal du 21/01/2021

Présents : Cathy Lajous, Michel Tenne, Francis Martres, Jean-Pierre Cavaille, Véronique Fernandez, Valentin Tonus, Jean-Marc Lapalu, Nicolas Taulet, Amélie Lamarque, Anne-Marie Gleizes

Excusés : Philippe Massarin

Secrétaire : Anne-Marie Gleizes

Aménagement du carrefour de la route de Pompjac

- En attente du relevé du géomètre pour passer l'acte d'échange avec le propriétaire du Moulin d'en haut chez le notaire.
- La replantation de la haie et de la clôture a été effectuée, permettant une meilleure visibilité.
- Il est normalement prévu un haricot et un stop
- Travaux estimés à 35k€
 - o En attente de subventions du département et de l'Etat
 - o Il restera un reste à charge (50% C.C.Savès, 50% commune)

Rénovation du clocher de l'église

L'architecte des bâtiments de France est venu mi-décembre. A partir du moment où on touche un monument historique, il faut demander un permis de construire et faire appel à un architecte du patrimoine.

La première étape consiste à demander une étude sanitaire de toute l'église.

Cette étude est subventionnée à 40% par les Monuments Historiques d'Auch. Le Conseil Municipal sera amené à choisir un Architecte du Patrimoine sur Appel d'Offre : il faut donc demander un devis à 3 architectes parmi les quatre noms donnés par l'architecte des bâtiments de France.

Décision : on lance les demandes de devis.

Rénovation de l'ancien presbytère

L'architecte nous a expliqué son projet le 3 novembre. L'étude nous fournit des pistes de réflexion utiles lorsqu'on fera l'appel d'offre pour choisir l'architecte (2 logements T4 avec jardins).

Estimation : 350k€ TTC

Options financement :

Logement conventionné :

On peut obtenir des subventions à hauteur de 40%.

Loyer maximum de 400€ /logement pendant 9 ans minimum. S'il y a un prêt, c'est pendant toute la durée du prêt.

Logement non conventionné :

Aucune subvention possible.

Loyer libre, on peut espérer 700€/logement (tarif des locations environnantes)

Décision : recherche d'un architecte (3 architectes à contacter)

Règlement du cimetière

Revue du projet de règlement en séance.

Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, il y aura une délibération sur les tarifs des concessions, le tarif du dépositaire pour les cercueils et les urnes funéraires. Pour ce faire, nous allons nous rapprocher des communes voisines pour connaître la tarification mise en place.

Questions diverses :

Points abordés lors de la dernière réunion Communauté Communes du Savès.

Construction d'une crèche à Lombez, à côté de l'école maternelle de la Ramondère ; le projet a été présenté par l'architecte (16 places pour débiter, 20 places possibles). Ce bâtiment se voudra écoresponsable (géothermie, (panneaux photovoltaïques, végétalisation, récupération des eaux de pluie...) :
Montant : 770 000€, il restera 20 à 25% à charge de la commune de Lombez après déduction de toutes les subventions.

Journal communal :

Il sera édité et couvrira les années 2019-2020.

Toutes les associations sont invitées à rédiger un article sur leurs activités.

Projet de végétalisation autour de l'école de Seysses-Savès :

Ce projet a été remis par un parent d'élève et propose la plantation d'arbustes, haies, arbres en concertation et avec la participation des enfants, enseignants et population du village.

Toutes les propositions de ce dossier ne sont pas réalisables, cependant certaines d'entre elles méritent d'être étudiées.